

Conseil d'administration du 2 juillet 2026

Membres en exercice : 54

Nombre de membres présents : 35

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix : 41

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 1

DELIBERATION n° 2026-14

**APPROBATION DE L'ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION ET DE SON MONTANT**

Le Conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 23 juin 2026, s'est tenu le 2 juillet 2026, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L331-8 et R331-23 et suivants ;

Vu le décret n° 2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2026-06-00107 du 17 juin 2026 portant composition du Conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration et du Bureau du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01, notamment son article 1.5 ;

Vu la délibération n° 2026-08 relative à l'élection du président du Conseil d'administration du Parc national de forêts ;

Sur proposition du directeur du Parc national de forêts,

DECIDE,

**ARTICLE 1.**

Il est alloué au président ou à la présidente du conseil d'administration une indemnité d'un montant annuel de 8 025,39 € brut, soit 16,27% du montant du traitement annuel correspondant à l'indice brut « terminal » de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

**ARTICLE 2.**

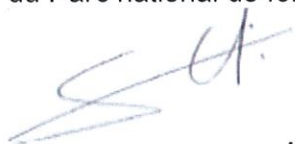
L'indemnité mentionnée à l'article 1 est versée mensuellement. Elle est versée au prorata du temps d'exercice effectif du mandat.

### ARTICLE 3.

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Châteauvillain, le 2 juillet 2026

Le président du CA  
du Parc national de forêts

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'N. Schmit', written over a faint horizontal line.

Nicolas SCHMIT

La directrice adjointe  
du Parc national de forêts

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'V. Genevey', written over a faint horizontal line.

Véronique GENEVEY